

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 4 FEVRIER 2016

2/2 – CONTRAT DE VILLE 2015 – MODALITES DE VERSEMENT DES SOLDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INVESTIES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre de la « Politique de la Ville », la Ville de Mons en Barœul soutient le développement des projets portés par les associations qui se mobilisent en faveur des habitants du quartier du « Nouveau Mons ». Cet accompagnement permet aux associations, dont les projets ont été validés, de faire l'objet d'un conventionnement qui encadre le suivi et le contrôle de l'usage des fonds publics : versement d'un acompte en début d'année et du solde de la subvention sur présentation et analyse d'un bilan qualitatif et financier qui est fourni l'année suivante.

Les conventions passées avec chacun des partenaires associatifs prévoient que le montant définitif des soldes de subvention à verser puisse être minoré au regard du niveau de dépense effectivement réalisé et dont l'état est transmis auprès des services de la Ville.

Il convient donc de prévoir l'inscription budgétaire des montants financiers correspondant aux soldes des subventions 2015 restant à verser. Dans cette perspective, le tableau suivant rappelle l'intitulé des actions concernées par l'inscription, en 2016, du versement des soldes de subvention suivants :

<b>Article Fonctionnel</b>	<b>Opérateur</b>	<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Montant du solde de subvention</b>
920 25	Caramel	Allumoirs	600 €
	Améliorer et Démocratiser la Vie dans la Cité	Fonds de Participation des Habitants	900 €
	Mission Locale	Soutien au développement des missions de l'antenne locale	30 000 €
	Maison de l'Emploi	Soutien au développement de ses missions	14 016 €
	Centre Social Imagine	Sport en famille	420 €
		Parole sous les branches	388,50 €
<b>Sous-Total</b>			<b>46 324,50 €</b>
926 3	PSPE	Défi Energie	750 €
	<b>Sous-Total</b>		
924 22	Azimuts	Projet Local d'Actions pour les Jeunes	1 800 €
	Citéo	Médiation Sociale en Milieu Scolaire	3 000 €
	<b>Sous-Total</b>		
<b>TOTAL</b>			<b>51 874,50 €</b>

Après analyse des bilans, il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser les soldes de subventions relatifs aux actions achevées en 2015 et dont les bilans auront été approuvés :

- 46 324,50 € inscrits à l'article fonctionnel 920 25, compte nature 6 574,
- 750 € inscrits à l'article fonctionnel 926 3, compte nature 6 574,
- 4 800 € inscrits à l'article fonctionnel 924 22, compte nature 6 574.